

DIRECTION GENERALE des SERVICES
JR/CV/110714PVCM

AUBAGNE, le 8 Septembre 2014

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 JUILLET 2014

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 38
Excusés 5

(ayant donné procuration :
M. Léo MOURNAUD à M. Alain ROUSSET,
M. Philippe PORFIRO à M. Vincent RUSCONI,
M. Gilles FEUGIER à Mme Christine RAMPAL,
M. Patrick ARNOUX à Mme Stéphanie HARKANE,
M. Daniel FONTAINE à Mme Magali GIOVANNANGELI).

Départ de Mme Joëlle MELIN avec mandat à M. Albert NOVARINO-VILLECROSE
après la délibération n° 04-110714

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 37
Excusés 6

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : M. GRANDJEAN, vous souhaitiez intervenir !

M. GRANDJEAN : Merci M. Le Maire.

M. Le Maire, au moment où s'ouvre ce Conseil Municipal dont une partie centrale sera consacrée au sujet en lien avec l'école, je voudrais vous demander d'organiser un temps de recueillement ou une minute de silence en mémoire de Fabienne TERRAL-CALMES, enseignante à ALBI, tuée dans sa classe devant ses élèves le Vendredi 4 Juillet.

Loin d'appeler des réponses sécuritaires, ce drame montre une fois de plus que l'école est le réceptacle de toutes les pathologies de la société alors que, comme le dit le Ministre de l'Education Nationale, elle devrait être un lieu de paix.

Je suis certain M. Le Maire que vous partagerez avec moi cette volonté de rendre hommage à l'enseignante et, au-delà, à la personne, en souhaitant que ce geste répété, en de multiples lieux républicains, apporte un peu de réconfort à ses deux enfants désormais pupilles de la nation.

M. Le Maire : Tout à fait, je pense effectivement, M. GRANDJEAN, que vous avez raison de faire cette intervention. Je vais demander à tout le monde de se lever pour une minute de silence.

Le Conseil Municipal, debout, observe une minute de silence.

Je vous remercie.

--- ooo O ooo ---

M. Giovanni SCHIPANI, benjamin du Conseil Municipal, est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

M. Le Maire : Une information à vous communiquer : eu égard au court délai entre le précédent Conseil Municipal et cette séance, vous n'avez pas dans vos documents le Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal. Il fera l'objet d'un envoi ultérieur et sera adopté au prochain Conseil Municipal dont je vous propose de noter la date : le **Mardi 23 Septembre 2014 à 18 heures** dans cette même salle.

J'ai également une autre information. J'ai reçu le 8 Juillet 2014 une déclaration de formation de groupe au sein du Conseil Municipal, celle du Groupe « **ARC-EN-CIEL** ». Cette déclaration a été envoyée par mail par M. Jean-Marie ORIHUEL. Je voudrais rappeler à M. ORIHUEL qu'au regard du Règlement Intérieur que la précédente majorité avait adopté en 2008, et qui est valable, vous le savez, jusqu'à ce qu'un nouveau règlement intérieur soit adopté, l'article 28 du règlement actuel stipule que :

« Les Conseillers peuvent se constituer en groupes selon leurs affinités politiques. Les groupes politiques se constituent en remettant au Maire une déclaration comportant la liste des membres et leurs signatures ainsi que celle de leur président. »

Ce n'était pas le cas dans le mail qui m'a été envoyé. M. ORIHUEL, si vous pouviez me réadresser cette proposition de groupe en respectant à la fois la signature des membres et en désignant le président de votre groupe.

A partir du moment où le président de ce groupe aura été nommé, nous pourrons travailler sur le règlement intérieur qui sera présenté au mois de septembre. J'attends donc que le Groupe « ARC-EN-CIEL » se mette en conformité avec le règlement.

Je vous propose maintenant de passer à l'examen de l'Ordre du Jour.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

01-110714 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Société Publique Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'aménagement et la construction (S.E.M. FACONEO) : Désignation d'un représentant en remplacement de Mme Jeannine LEVASSEUR.

Par délibération du 28 Avril 2014, le Conseil Municipal désignait ses représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la S.P.L. FACONEO. Madame Jeannine LEVASSEUR a été désignée mandataire et représentante permanente. Parallèlement, elle a été élue Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération et désignée représentante de celle-ci au Conseil d'Administration de la S.P.L.

Madame LEVASSEUR ne pouvant cumuler ces deux mandats, cette délibération propose au Conseil Municipal de désigner M. Le Maire pour la remplacer.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **01-110714** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. ORIHUEL, RAMPAL Mmes AIT ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI (2), HARKANE (2), MM. GRANDJEAN, NOVARINO-VILLECROSE et Mme MELIN.

02-110714 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Appel d'Offres Ouvert : Délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément à l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération du 28 Avril 2014, dans le cadre des Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les délégations au Maire, le Conseil Municipal confiait une délégation en matière de marchés publics et accords-cadres pour un montant inférieur à 200.000 € H.T.

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, décision d'étendre cette délégation, sans limitation de montant, pour les marchés publics et accords-cadres ainsi que leurs avenants.

Cette disposition offre plus de souplesse dans le déroulement des procédures de passation des marchés limitant ainsi les délais de mise en œuvre.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

Quelques mots sur ce sujet. Le système qui prévaut aujourd'hui au sein de la collectivité, nous en avons fait l'expérience ces dernières semaines, est assez lourd et fait perdre beaucoup de temps aux services. Or, la gestion d'une commune exige à

.../...

la fois pragmatisme et souplesse. Ainsi dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune, en matière de commande publique, nous proposons d'utiliser la faculté qui est prévue au 4ème alinéa de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités. C'est l'objet de cette délibération.

Y a-t-il des remarques ? Mme GIOVANNANGELI, vous avez la parole.

Mme GIOVANNANGELI : M. Le Maire chers collègues, cette délibération n'a pas été vue en Commission des Finances puisque la Commission des Finances a été annulée, je trouve qu'il y a là une première entorse à la démocratie. Et puis, malgré une situation financière que vous nous rabâchez sans cesse laissée à la ville, jamais nous n'aurions pris cette proposition de délibération, qui est légale, elle a été permise sous l'ère Sarkozy, l'ancien patron de l'U.M.P., mais j'y reviendrai, elle est légale, mais elle va permettre de passer des marchés sans limite de montant et donc sans passer par le Conseil Municipal. Des marchés pour lesquelles nos citoyens ne seront pas informés, sinon bien après. Quelle opacité !

En ces temps nauséabonds pour la vie politique, sur fond de dette de l'U.M.P. s'élevant à 75 M.€, cette délibération éloigne encore un peu plus nos concitoyens de la vie politique et de la vie publique. Elle asphyxie un peu plus la démocratie. Elle en est un des actes de liquidation. Vous nous taxiez naguère en utilisant les termes de la Chambre Régionale des Comptes : de faux démocrates. Mais voilà qu'entre une démocratie jamais simple, mais créative, et l'excès de pouvoir malsain d'un Maire, vous avez choisi la 2^{ème} solution. Vous avez choisi une pente dangereuse sur laquelle nous n'irons pas et nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. Le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Mme MELIN !

Mme MELIN : M. Le Maire, je vais être entièrement d'accord avec Mme GIOVANNANGELI. Par les temps qui courent, au niveau national, au niveau de l'U.M.P. évidemment, je trouve tout à fait indécent de faire cette proposition. Alors j'entends bien que tout est lourd, oui, mais les choses sont comme cela. Quand vous et moi avons présenté notre candidature pour être Premier Magistrat, dans tous les sens du terme, de cette ville, nous savions très bien ce que nous trouverions. Vous l'avez trouvé, puisque c'est vous qui êtes Maire, il faut assumer et par cette disposition dont je comprends le sens, mais une fois de plus, vous ne donnez pas les signes que nous attendons de vous. Nous n'allons pas vers la clarté, nous n'allons pas dans le sens d'une meilleure gestion, nous sommes de nouveau dans des mauvaises habitudes. Et très sincèrement, avec les mentors dont vous vous vannez, je proposerai quand même que vous n'ayez pas ce genre de proposition Monsieur. Nous allons nous élever très fermement contre ce dispositif et nous le ferons savoir.

M. Le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : Merci M. Le Maire, une réponse d'abord à Mme GIOVANNANGELI. Vous avez trouvé que ce n'était pas transparent, que ce n'était pas la démocratie, qu'on dissimulait des choses au Conseil Municipal. Je vous ferai observer, d'abord vous-même le reconnaissez, que la délibération est parfaitement légale, premier point. En revanche, je me souviens de certaines choses extrêmement graves que vous avez, du temps où vous étiez ici même, au Conseil Municipal, que

.../...

vous avez dissimulé au Conseil Municipal, je veux parler en particulier de la transaction qui avait été passée entre le Maire d'Aubagne et R.B.S. Royal Bank of Scotland, transaction qui a été dissimulée au Conseil Municipal, qui n'a jamais reçu son aval et qui a même été dissimulée dans le budget de la ville. Alors, donner des leçons à ce niveau-là m'apparaît un petit peu compliqué, si vous le permettez, venant de votre part.

Quant à Mme MELIN, j'ai bien compris qu'elle serait toujours un peu le Pic de la Mirandole de ce Conseil Municipal, donnant des leçons de morale aussi à tout le monde. Mais vous verrez, Mme MELIN, et au fur et à mesure que vous prendrez l'habitude de siéger dans ce conseil, et aujourd'hui moi-même qui suis aux affaires à l'Agglo, je comprends parfaitement la délibération, que c'est pour vraiment faciliter les services de la ville. Et vous savez, comme moi, qu'il y a des comptes-rendus de délégations dont vous aurez parfaitement connaissance de ce qui s'est passé.

M. Le Maire : Y a-t-il d'autres prises de parole. M. SCHIPANI !

M. SCHIPANI : Je vous remercie M. Le Maire. Je fais partie de ces jeunes ce soir qui a la chance de pouvoir s'exprimer. Pendant 6 ans, vous nous avez expliqué que ce n'était jamais votre faute. Aujourd'hui, on constate quoi ? On constate que vous nous léguerez une dette de 160 M.€. Madame. Oui Madame, ne dites pas non.

Quant à Mme MELIN qui est toujours là à nous expliquer ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire, expliquez-moi comment vous avez pu partir sur Perpignan pour vous faire élire députée européenne, Madame ?

Je vous remercie.

M. Le Maire : Je voudrais donc rappeler bien évidemment que cette délégation s'exercera dans le strict respect des principes fondamentaux de la commande publique, à savoir publicité, mise en concurrence, transparence, équité de traitement des candidats et bonne gestion des deniers publics. Les procédures et les modes de consultation, à la fois marché négocié ou marché d'appel d'offres, restent bien évidemment applicables. Et ainsi la commission où les commissions d'appel d'offres conserveront toutes leurs prérogatives. Bien évidemment, Mme GIOVANNANGELI, dans une logique de transparence, Mme MELIN, je vous rendrai compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Encore une fois le système qui prévaut actuellement est lourd. Parfois, il nous fait perdre beaucoup de temps, et je dirais que parfois même il obligerait, si on n'y faisait pas attention, à prendre des décisions qui ne seraient pas complètement validées. C'est donc à la fois de l'efficacité et de l'efficience pour la commune que nous mettons en œuvre.

Je vais donc mettre au vote cette délibération. Y a-t-il des voix contre ? Toute l'opposition. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° **02-110714** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS : Vote CONTRE de MM. ORIHUEL, RAMPAL Mmes AIT ABBAS, LUNETTA,

GIOVANNANGELI (2), HARKANE (2), MM. GRANDJEAN, NOVARINO-VILLECROSE et Mme MELIN.

Je vous en remercie.

COMMISSION « QUALITE DE VIE ET AGRICULTURE »

03-110714 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal -

Reprise de la compétence eau par la Ville d'Aubagne : Convention de remise des biens nécessaires à la gestion du service public de l'eau sur les Communes d'AUBAGNE et de LA PENNE-SUR-HUVEAUNE.

M. Le Maire : La délibération numéro 3 consiste donc à adopter une convention de remise de biens nécessaires à la gestion publique du service de l'eau sur la commune d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune.

Je voudrais en préambule, si vous me le permettez, avant de passer la parole à M. Laurent COLOMBANI qui va la rapporter, rappeler un certain nombre d'éléments.

Conformément à la loi, en 2010, la Communauté Urbaine de Marseille a indiqué clairement aux Communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune qu'elle ne pouvait plus participer ou qu'elle ne pourrait plus participer au contrat qui les liait à la Ville de Marseille, contrat dit du Canal de Marseille. Il s'agissait clairement, on est en 2010, de mettre fin à une situation de fait qui durait depuis des années, depuis exactement les années 60, et qu'il n'était plus possible de poursuivre compte tenu de la législation en cours. Depuis donc 2010, la Ville d'Aubagne savait que les équipements publics gérés par la Société des Eaux de Marseille, la S.E.M., délégataire de service public de la Ville de Marseille et ensuite de M.P.M., allaient lui être remis et qu'il fallait en définir les conditions avec M.P.M. La Ville d'Aubagne, de son côté, s'est très peu intéressée à ce sujet, laissant l'Agglo le faire à sa place. Pourquoi l'Agglo ? On n'en sait rien. En tout cas, l'Agglo n'avait aucune prérogative légale pour se saisir de ce dossier.

C'est donc une des très nombreuses incohérences de la gestion souvent opaque entre la ville et l'Agglo de la précédente majorité à laquelle nous avons eu affaire à cette époque-là. C'est de cette situation que nous avons hérité le 30 Mars dernier ma chère Sylvia.

En ce début de mandat, il a fallu donc travailler avec les services de la Communauté Urbaine de Marseille, ce que nous avons fait. Nous avons pris connaissance des dossiers, nous avons pu permettre à la Penne-sur-Huveaune et à la Ville d'Aubagne et M.P.M. de trouver une solution contractuelle plaçant les deux communes, Aubagne et la Penne, dans une situation de conformité avec la loi. C'est de cette situation-là, et c'est de cette convention et c'est le protocole que nous proposons dans cette délibération qui est le fruit de ce travail que nous avons fait avec les équipes de M.P.M. que nous vous soumettons aujourd'hui.

Je souhaitais rappeler les faits de manière globale avant de laisser la parole à M. COLOMBANI qui va rapporter cette délibération, vous avez la parole M. COLOMBANI.

.../...

M. COLOMBANI : Merci M. Le Maire pour ce rappel historique et la mise en condition de la délibération.

La délibération décide la gestion du service public de l'eau pour les communes d'Aubagne de la Penne-sur-Huveaune était assurée par la Société des Eaux de Marseille dans le cadre du contrat de concession, dit du Canal de Marseille depuis le 29 Juin 1960.

Conclu par la ville de Marseille puis transféré à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il a expiré le 30 Juin 2014. Marseille Provence Métropole autorité déléguant que sur son territoire, la compétence de la gestion revient donc aux communes. La commune d'Aubagne ayant déléguée cette gestion à la S.P.L. Eau des Collines, il convient à cet effet de lui confier les réseaux et l'usine de production.

C'est la raison pour laquelle ces équipements initialement mis à disposition de M.P.M. sont remis aux Communes dans des conditions techniques, financières et juridiques établies par cette convention.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y-a-t-il des remarques ? Mme GIOVANNANGELI, vous avez la parole !

Mme GIOVANNANGELI : J'ai bien entendu votre propos liminaire sur l'héritage de l'histoire. Et je dois dire que l' élu que je suis, œuvrant depuis des années pour la gestion publique de l'eau, cela nous oppose depuis quelques années, devrait se satisfaire de cette convention et donc de la délibération qui vise à sécuriser les relations Aubagne - Communauté Urbaine de Marseille.

Alors pourquoi l'Agglo s'en est emparée ? Pour une raison que j'ai, je crois, répété plusieurs fois, qui consistait à la fois prendre en compte ce que vous évoquez sur la loi de 2010 et la nécessité de récupérer de par la loi, pour Aubagne et la Penne, la gestion de l'eau et, d'autre part, parce que, en en parlant avec l'ensemble des maires du territoire, nous avons évoqué cette question d'une régie qui pourrait être celle de l'ensemble des communes. Et nous en avons abouti à une société publique locale pour Aubagne et la Penne, tout simplement parce qu'il existait une véritable disparité de situations et des échéances suffisamment différentes pour l'ensemble des communes, pour pouvoir imaginer un instrument, un outil souple qu'est la S.P.L. que nous avons aujourd'hui. Et si nous l'avons pensé sur l'échelle du territoire, c'est tout simplement, et je crois que la nouvelle présidente en prend conscience peu à peu, parce qu'il y a un devenir commun, un intérêt commun et des coopérations à inventer et que la S.P.L. avec sa souplesse pouvait le permettre.

Voilà pourquoi, depuis la Communauté d'Agglomération, nous y avons travaillé. Et pour avoir travaillé des mois durant, quoi que vous en disiez très élégamment, et la dernière fois au Conseil Communautaire, je peux témoigner du fait que les négociations sont dures, vraiment, si on décide de ne pas capituler. Or, à la relecture, à la lecture et à la relecture, et après décryptage, cette convention fragilise grandement Aubagne et les citoyens usagés. Si nous avons le temps et la possibilité, ça n'est pas le lieu d'un vrai débat, nous pourrions éclairer cette assemblée, la presse et nos concitoyens bien mieux qu'avec une intervention que je vais faire, suivie de votre réponse, qui ne laissera que peu d'espace sur un sujet aussi fondamental.

Mais en quelques mots et parce que c'est le quotidien des gens, parce que l'eau, c'est la vie et que c'est tout le sens d'un combat que mènent des millions de femmes et d'hommes sur cette planète et sur tous les territoires, dont le nôtre, en revendiquant sa gestion publique hors de tout profit, nous revendiquons et nous revendiquons une gestion juste et, dans ce cadre-là, cette convention est dangereuse parce qu'elle porte en elle une ambiguïté, l'ambiguïté de deux notions qui apparaissent et qui s'opposent : la mise à disposition des bien ou les biens de retour. Or, il faut choisir. Si nous acceptons, comme les termes de ce texte, inspiré de la C.U.M., je l'ai suffisamment travaillé en amont et M. RAFFIN qui était alors D.G.S. de la C.U.M. et qui est aujourd'hui notre D.G.S. pour la ville d'Aubagne le sait parfaitement. La mise à disposition donc, si nous l'acceptons, nous admettons que cette ville, la nôtre, est redevable à la Communauté Urbaine de toutes ses infrastructures, ses réseaux, l'usine de potabilisation. Or, sans rentrer dans les détails de l'histoire, puisque vous l'avez effleuré dans votre propos mais, lors des 50 dernières années, l'histoire de Marseille, de la S.E.M. et de la Communauté Urbaine a fait que la C.U.M. a accumulé un déficit d'amortissement s'élevant à plus de 300 M.€, observé d'ailleurs par la Chambre Régionale des Comptes et elle est aussi le fruit d'un contrat léonin passé, mais je ne reviendrai pas sur l'histoire. Cela étant, c'est aujourd'hui la situation.

La notion de mise à disposition sous-entend donc que la Communauté Urbaine de Marseille est propriétaire de ces infrastructures. Cela entraîne non seulement le paiement des 10 % de ces 300 millions de déficit, 35 M.€. qui pourraient donc nous être demandé payables par les aubagnais bien sûr, mais aussi de l'usine de potabilisation aujourd'hui largement payée par nos factures.

Nous demandons comme c'est le cas sur tout le territoire français, et j'insiste sur tout le territoire français, que seul le terme de bien de retour soit employé n'induisant rien d'autre que la légitime récupération de ces réseaux pour un service public sans que la lourde facture n'arrive dans nos foyers. Si nous sommes d'accord pour payer annuellement à la C.U.M. qui en est propriétaire l'achat du terrain de l'usine de potabilisation, nous refusons d'éponger les déficits de la C.U.M. sur l'eau.

Cette convention est une capitulation. Ni plus ni moins, et une fois de plus, on peut toujours M. Le Maire déclarer qu'on est contre la métropole lorsque les actes prouvent le contraire en vassalisant notre commune, les déclarations risquent d'être vite oubliées.

Aussi je vous demande le retrait de cette convention dans ses termes et en reprenant uniquement les termes de bien de retour car si elle s'applique telle qu'elle, elle ne permettra pas lors des rendez-vous au Tribunal Administratif avec les deux parties en présence, à la Ville d'Aubagne, d'être en position favorable et je préfère préciser que le retrait ne met rien en péril.

Si cette délibération n'est pas retirée, bien sûr nous voterons contre.

M. Le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : M. Le Maire, je vous remercie de bien vouloir m'autoriser à répondre parce que ce que j'ai entendu là me révolte.

Mme GIOVANNANGELI, vous avez décidé un beau matin que l'eau était un

bien de l'humanité et qu'il fallait qu'elle revienne au public. Dont acte. A été créée la S.P.L. l'Eau des Collines, et quand je suis arrivée à la gouvernance de l'Agglo, il y avait la S.P.L. l'Eau des Collines. J'ai donc géré une situation que vous aviez créée.

Il faut savoir que le 30 Juin, c'est à dire qu'aujourd'hui c'est terminé, mais au 30 Juin, il y avait une échéance fatale qui était que la compétence eau retournait aux Communes, qu'il n'y avait plus de D.S.P. avec la Société des Eaux et que finalement aussi bien à Aubagne qu'à la Penne-sur-Huveaune, on pouvait courir le risque d'ouvrir le robinet et ne plus avoir d'eau du tout. Rien que ça !

Vous avez dit tout à l'heure que l'on capitulait. Mais attendez, vous avez démissionné vous-même devant le travail qui avait à faire parce que, en réalité, ce qui nous a affolés, c'est l'impréparation totale du dossier, aucun cadre légal pour le transfert de propriété des réseaux et des coûts qui oscillaient selon les dires, car il n'y a pas d'écrit, entre 3 à 35 M.€.

Aucun cadre financier pour le prix de l'eau brute, aucun cadre financier pour le traitement des eaux usées, rien, des hausses de frais d'assainissement entre 1 et 3 M.€. par an, des contentieux multiples et anciens sur le traitement des boues, on nous réclame aujourd'hui plus d'1 M.€, la CERAM, une surfacturation du volume des eaux usées qui nous a sans doute coûté près de 4 M.€. que vous n'avez jamais réclamé, aucun écrit sur les réunions et les décisions qui auraient éventuellement été prises. Sachez que c'est au prix de nombreuses sessions de travail avec le Maire d'Aubagne et de négociations avec M.P.M. et avec la S.E.M. que l'on a pu trouver des solutions légales sur ces biens de retour, parce qu'il fallait reprendre la compétence eau.

Qu'a-t-il été décidé ? Effectivement, on a un différend complet sur l'évaluation des biens de retour. De toute façon, il est clair que la Communauté Urbaine, propriétaire du foncier où se trouve la station de potabilisation, après sur la station elle-même, certainement que la Ville d'Aubagne et peut être la Ville de La Penne ont participé à des travaux sur cette usine de traitement, les réseaux appartiennent aussi à la Communauté Urbaine, certainement ils ont fait l'objet d'amortissement dans les comptabilités de la Communauté Urbaine. Pour autant, bocage total ! Il fallait trouver une solution. Cette solution heureusement, nous l'avons trouvée par une mise à disposition. D'abord, il y a un transfert de propriété obligatoire et immédiat qui se fait, et il fallait bien le faire, on a été élu le 11 Avril, au 30 juin l'échéance était fatale. Vous avez tout laissé en plan.

On a pu trouver donc une négociation. Moyennant quoi ? Le transfert de propriété a eu lieu, moyennant une indemnité qui a été fixée à 400.000 euros par an, 200.000 pour la valeur des biens de retour, mais attention vous n'avez pas lu convention, déductible du prix qui sera ultérieurement fixée. Et 200.000 euros environ qui consistent au remboursement des emprunts dont la Communauté Urbaine a actuellement la charge. Nous allons de toutes les façons, et c'est prévu dans la convention, désigner, éventuellement par une procédure devant le Tribunal Administratif, un expert qui aura pour mission d'évaluer la valeur des biens de retour. Tout ça n'a pas été fait, tout ça c'est nous qui l'avons fait, qu'avez-vous attendu pour le faire avant que nous arrivions ? Aujourd'hui, nous gérons au mieux avec le Maire d'Aubagne cette situation. Soyez-en heureuse. Parce qu'on a récupéré in extremis quelque chose que vous aviez laissé complètement en plan, sans savoir du tout

.../...

comment vous alliez gérer cette affaire, nous l'avons gérée, Dieu merci, je crois que les aubagnais et les pennois peuvent nous en remercier, sincèrement.

M. Le Maire : Y a-t-il d'autres interventions? Mme MELIN !

Mme MELIN : Oui juste un petit mot quand même, à entendre Mme Barthelemy. J'ai souvenir pour vous avoir entendu dans cette salle, vous étiez dans l'Opposition, je n'ai pas souvenir que vous ayez Madame eu des propos qui allaient dans le sens de ce que vous tenez aujourd'hui. Alors j'entends bien que vous découvrez les choses au fur à mesure, que ce soit à la Ville d'Aubagne, que ce soit que ce soit à l'Agglo, j'entends bien, mais je n'ai pas souvenir que, dans les propos que vous avez tenus, lorsque vous parliez de la société de l'eau des collines et que vous ayez eu la moindre prudence dans les éléments que vous avez fournis, quand vous preniez la parole à ce moment-là, pour anticiper effectivement une impréparation et une précipitation absolues que vous découvrez aujourd'hui.

Pour autant, je ne suis pas persuadée parce que, vous aussi, là maintenant, vous êtes obligés de travailler dans la précipitation, je ne suis pas persuadée que ce soit la meilleure convention qui soit.

Pour toutes ces raisons, et tout en entendant parfaitement ce que vous avez dit, peut-être un peu tard, nous s'abstiendront sur ce dossier.

M. Le Maire : Très bien. M. COLOMBANI !

M. COLOMBANI : Oui merci beaucoup M. Le Maire, moi j'ai un petit peu comme Mme BARTHELEMEY et vous-même récupéré le dossier en cours de route. Je n'ai rien à ajouter par rapport à ce qu'a dit Mme BARTHELEMY, si ce n'est quand même et je vais appuyer ce qu'a dit ici Mme BARTHELEMY, il fallait faire vite, il fallait faire très vite et faire bien. Alors on entend ce que vous dites, on n'aurait probablement aimé trouver des ébauches de travaux qui nous auraient permis d'aller dans votre sens. Il semblerait, Madame, que nous n'ayons rien trouvé. Donc au moment où nous parlons, nous sommes dans l'obligation, pour fournir de l'eau aux aubagnais, d'avoir pris cette décision-là. Je vous remercie M. Le Maire.

M. Le Maire : Quelques mots quand même pour répondre aux différentes interventions.

Mme MELIN, vous avez fait un grand écart, permettez-moi de vous le dire. Vous parlez de la S.P.L., ce n'est pas l'objet du tout, j'ai l'impression que vous n'avez pas travaillé le dossier. Ce dossier n'a rien à voir avec la S.P.L., on parle d'un transfert d'eau entre une entité qui est M.P.M. et la Ville d'Aubagne.

Vous n'avez pas travaillé le dossier, vous vous retranchez derrière le mot S.P.L. et vous nous donnez une petite phrase laconique qui dit : la convention aurait pu être meilleure. Et vous n'expliquez pas derrière. Vous venez donc de regarder le dossier, certainement il y a quelques minutes, et vous faites une intervention.

Concernant Mme GIOVANNANGELI, vous parlez de fragiliser juridiquement Aubagne, mais c'est vous qui avez fragilisé Aubagne en ne permettant pas de conclure cette convention et qui mettez en défaut toute la Ville d'Aubagne sur la distribution de l'eau à tous les aubagnais.

Je crois que, sur ce sujet-là, vous feriez bien d'être un petit peu plus humble et quand vous dites, je décrypte pour certains qui n'ont pas le langage politicien qui est le vôtre, ce protocole devrait me satisfaire ou devrait nous satisfaire, entendez par là que vous êtes satisfaite, que d'autres à votre place aient traité ce sujet. Ce que vous n'avez pas fait en 4 ans, nous on l'a fait en 4 semaines.

Je mets donc cette délibération aux votes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

La délibération n° **03-110714** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS : Vote CONTRE de MM. ORIHUEL, RAMPAL Mmes AIT ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI (2), HARKANE (2) et M. GRANDJEAN ; Abstentions de M. NOVARINO-VILLECROSE et Mme MELIN.

04-110714 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal -

**Achat d'eau brute pour la distribution de l'eau de la Ville d'Aubagne :
Convention à intervenir avec la Communauté Urbaine de Marseille.**

En ayant récupéré les tuyaux, il faut maintenant récupérer l'eau.

Dans le cadre de la reprise de la gestion du service de l'eau par la Ville d'Aubagne à travers la S.P.L. « Eau des Collines », l'approvisionnement en eau nécessite une convention d'achat d'eau brute entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Commune d'Aubagne.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Je suis désolée. J'imagine qu'après votre réponse il y aura encore des applaudissements dans la salle, nous sommes dans un théâtre et j'en suis navrée parce que le sujet est suffisamment grave et important pour que nous puissions sereinement en discuter.

Nous voterons cette délibération pour une raison bien simple, c'est que le prix de l'eau brute, puisque évidemment nous devons l'acheter, a été fixé, même si nous regrettons, et ça aussi ça fait partie des choses que nous avons travaillé, je le glisse au passage, parce que évidemment ne pouvant pas répondre tout à l'heure, c'est normal, c'est le jeu, je précise quand même que l'idée consistant à dire que rien n'a été fait, que vous avez trouvé quelque chose dans un état tellement vide que vous avez dû vous y mettre en 3 mois, est fausse, elle est non seulement fausse mais en plus, elle est le reflet d'une mauvaise foi terrible parce que, à la S.P.L. justement, l'ensemble des techniciens qui vous ont accompagnés et qui vous accompagneront encore disposent d'écrits, il y a eu beaucoup d'échanges. La simple raison qui fait que vous n'avez rien trouvé en terme d'accord, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est simplement que nous n'étions pas d'accord avec les termes de la convention préparée avec la Communauté Urbaine de Marseille. Alors, si aller dans le sens de la Communauté Urbaine de Marseille, c'est pour vous ne pas travailler, je veux bien admettre ne pas avoir travaillé.

Sauf que, Mme BARTHELEMY, vous avez passé des heures, je crois pouvoir

dire que j'y ai passé des années, parce que c'est un sujet extrêmement compliqué et que la situation en plus « marseillaise » est très particulière, vous le découvrez et nous l'avons vécu longtemps. Cela dit, ça n'est pas une élucubration de Mme GIOVANNANGELI, ça fait partie quand même des questions qui sont, je l'ai dit tout à l'heure, et je le répète, travaillées dans le monde entier et la gestion publique n'est absolument pas une question mineure. Elle concerne chaque être humain ici présent.

Sur le prix de l'eau, donc, nous allons voter la délibération sachant que nous observons quand même, et c'est pour ça que je prends la parole, une situation de monopole de la C.U.M. et de la S.E.M. sur ce prix de l'eau, on n'a pas le choix, il faut l'acheter à nos fournisseurs. Elle a cette année évidemment un tarif qui a été revu à la baisse. Les négociations n'ont pas été menées jusqu'au bout, je l'évoquais, parce que nous n'étions pas d'accord et notamment sur les questions liées à l'assainissement mais les deux sont liés sur la facture, et je pense que c'est très important que les aubagnaises et les aubagnais sachent qu'avec l'augmentation importante du mètre cube pour l'assainissement, on risque de le voir sur nos factures.

Autre remarque, mais celle-là je crois qu'elle nous sera commune à l'avenir c'est qu'il nous semble, nous l'avions évoqué lors du Conseil d'Administration de la S.P.L., il nous semble nécessaire d'aller très vite regarder quelles sont les ressources en eau du territoire, le Syndicat de l'Huveaune et le Contrat de Rivière avec ses techniciens et les élus y ont travaillé et vont travailler encore pour recenser les ressources en eau du territoire pour justement ne plus dépendre de la Communauté Urbaine de Marseille et de Marseille et pour pouvoir avoir notre eau. La Sainte-Baume par exemple avec les bassins versants en regorge. Et je crois qu'il serait intéressant de se pencher assez vite sur cette question qui est aussi autant une question politique qu'écologique, puisque évidemment se fournir en eau à partir des ressources du territoire, c'est essentiel.

Dernière chose, peut-être faudra-t-il voir pour l'année prochaine à ce que nous puissions réviser les tarifs de manière à ce qu'ils baissent encore, la gestion publique peut permettre cela. Et donc rendez-vous pour les prochaines échéances ! Nous voterons bien sûr cette délibération malgré les remarques que je viens d'émettre.

M. Le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? M. COLOMBANI peut conclure !

M. COLOMBANI : Avec plaisir, j'écoutais Mme GIOVANNANGELI avec attention. Je suis heureux que vous votiez, que vous alliez dans notre sens. En ce qui concerne les études sur les bassins versants, ce que vous avez annoncé, il a été fait allusion en commission, alors je regrette que Mme MELIN n'ait pas pu se joindre à nous parce qu'elle aurait eu les informations que vous avez communiquées en même temps que nous.

Il s'avère que les études pour le moment, et vous en conviendrez avec moi, ne démontrent pas que nous pourrions être autonomes avec ces ressources en eau que nous avons et que ça serait même un danger au moment où l'on parle écologique que de puiser en grande partie dans les nappes phréatiques.

C'est au moment où l'on parle, ce que nous disent les études. Donc hormis

.../...

ceci que je souhaitais annoncer au Conseil Municipal, je n'ai rien d'autre à ajouter. Merci M. Le Maire.

M. Le Maire : En conclusion donc de cette délibération, Mme GIOVANNANGELI, vous avez travaillé de nombreuses années sur le sujet et vous confondez M.P.M. et la S.E.M. Vous venez de dire à l'instant, on parle de l'eau brute, l'eau brute, c'est une convention bipartite entre la Ville d'Aubagne et M.P.M., la S.E.M. n'a rien à voir là-dedans.

Je comprends que vous ayez mis autant de temps pour arriver à négocier si vous ne savez pas faire la différence entre M.P.M. et la S.E.M. On n'achète pas l'eau à la S.E.M., on achète l'eau à M.P.M. C'est M.P.M. qui gère le canal ; voilà Mme GIOVANNANGELI, comme ça les choses sont dites, les choses sont claires.

On va passer au vote sur cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Les aubagnaises et des aubagnais auront donc légalement de l'eau à leur robinet cet été, voilà, oui depuis le 1^{er} Juillet ils l'ont.

La délibération n° **04-110714** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. NOVARINO-VILLECROSE et Mme MELIN.

COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »

05-110714 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Contrat de commercialisation à passer avec la Société Faconeo quant à la vente de différents immeubles communaux.

La Commune d'Aubagne, propriétaire de plusieurs immeubles ou logements nécessitant une réhabilitation lourde, souhaite vendre ce patrimoine en vue de sa valorisation. Il a été décidé de confier la commercialisation des logements ou immeubles suivants à la S.P.L. FACONEO : 11 Boulevard Jean Jaurès, un immeuble à usage commerce et habitations, 4 Boulevard Jean Jaurès immeuble de locaux et usage d'habitation, 4 Rue de l'arceau, 9 Rue Palissy et un logement au-dessus de la Poste du Charrel, une maison individuelle au Quartier de la Garenne et un T2 à la Rue Cachou.

Le total des opérations : on a estimé que les recettes peuvent être comprises entre 1.240.000 et 1.300.000 euros.

Cette commercialisation se fera moyennant le versement par la commune à la S.P.L. d'une commission de 5 % H.T. prélevée sur le prix de vente et réglée après la signature des actes notariés. Chaque vente, modalités, prix de vente, sera présentée pour approbation au Conseil Municipal.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des remarques ? M. RAMPAL !

M. RAMPAL : M. Le Maire, cette délibération me semble nécessaire, vous le savez, on en a parlé longuement à différents conseils auparavant, donc elle est nécessaire.

La seule crainte dans la délibération, c'est quand vous parlez de délivrance de congés, le cas échéant, je souhaiterais qu'il soit pensé à reloger ces gens-là si on devait les faire partir du logement qui sera à vendre et de prioriser les propriétaires occupants, et si ce n'était pas le cas avec les propriétaires bailleurs, de penser aux aides de réhabilitation et des loyers pour faire des loyers conventionnés. Mais ça j'ai toute confiance à la Communauté d'Agglomération.

M. Le Maire : Très bien. Mme LEVASSEUR !

Mme LEVASSEUR : Je ne vais pas vous étonner en vous disant qu'on a pensé à tout. On a pensé au relogement, on a pensé aux priorités des locataires sur les bailleurs. On a pensé à tout, ne vous inquiétez pas. On a même pensé à ce que vous avez mis du temps à penser.

M. Le Maire : Je conclurai simplement en disant, oui M. RAMPAL, vous avez rappelé la loi tout simplement. La loi oblige effectivement à reloger les personnes qui seraient dans ces lieux et effectivement si ces lieux étaient mis en vente. La plupart malheureusement M. RAMPAL font partie d'un patrimoine qui est délabré et inoccupé et j'espère que vous le saviez. En tout cas, nous c'est le constat que l'on a pu faire, c'est pour ça que nous mettons à la vente cet ensemble de locaux et appartements sur la Ville d'Aubagne.

On va passer donc au vote de cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? L'unanimité au niveau du Conseil Municipal pour donner donc mandat à FACONEO sur la vente de ces appartements de la Ville d'Aubagne.

La délibération n° **05-110714** est adoptée à l'UNANIMITE.

**06-110714 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
METEO France - renouvellement convention -
Quartier des Grands Mellets.**

Par cette délibération, il est proposé de prolonger la mise à disposition au profit de Météo-France d'un terrain d'environ 70 m² situé Quartier des Grands Mellets.

Météo France, en disposant de ce site, poursuivra ses missions sur le territoire de la Commune d'Aubagne.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **06-110714** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »

07-110714 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Création de la « Carte Comoedia » pour la saison 2014/2015.

Cette délibération va permettre à un public fidèle fréquentant régulièrement le théâtre d'accéder aux tarifs réduits sur l'ensemble de la programmation.

C'est donc un moyen innovant d'élargir au plus grand nombre l'accès à la culture.

Il s'agit là d'une création de carte Comoedia pour la saison 2014/2015 qui viendra en complément de l'abonnement, les abonnements restant toujours prioritaires, cette carte sera au prix de 12 euros. Elle sera amortissable au bout de 3 spectacles, ce qui permettra ensuite une réduction de 20 à 40 % selon les spectacles.

L'objectif clair est de fidéliser du public au théâtre, de dynamiser la fréquentation et conquérir de nouveaux spectateurs. Je vous propose de créer cette carte Comoedia.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **07-110714** est adoptée à l'UNANIMITE.

08-110714 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -

Renouvellement du Contrat d'Objectifs intervenu avec l'Association « Les Amis du Vieil Aubagne ».

Cette délibération permet de renouveler le Contrat d'Objectifs avec l'Association des « Amis du Vieil Aubagne » afin qu'elle poursuive sa mission de promotion du patrimoine culturel et historique de la Ville, de lui verser à ce titre une subvention de fonctionnement de 7.500 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **08-110714** est adoptée à l'UNANIMITE.

09-110714 - Sur le rapport de Mme Valérie MORINIERE, Conseillère Municipale -

Octroi d'une subvention de 12.000 € à l'Association Tétines et Biberons.

Dans le cadre de l'attribution de subventions aux associations de la ville, cette délibération propose de verser une subvention exceptionnelle de 12.000 euros à l'Association Tétines et Biberons. Cette dépense est inscrite au budget 2014.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y-a-t-il des remarques ? M. GRANDJEAN, vous avez la parole !

M. GRANDJEAN : Mme MORINIERE, chers collègues, lors du précédent Conseil Municipal, Patrick ARNOUX était intervenu pour dire notre étonnement et notre inquiétude de constater que la subvention pour l'Association Tétines et Biberons était

.../...

traitée à part. Vous aviez répondu que les difficultés financières de cette association en étaient l'explication, réponse qui nous semblait au contraire justifiée de l'urgence du vote et du paiement de la subvention municipale 2014, subvention dont Patrick ARNOUX avait affirmé qu'aucun élément technique ou juridique n'empêchait le versement.

Là je fais une petite parenthèse. Le procès en incompétence fait d'un côté et de l'autre, je trouve qu'il est un petit peu dommage par rapport à la qualité des débats que l'on peut avoir dans cette instance, c'était une petite parenthèse en intervention, tout va bien M. GAZAY!

Voilà je trouve que c'est dommage qu'on réponde sur des procès en incompétence alors que, de toute évidence, il n'y a au moins une compétence d'expérience quand M. ARNOUX disait cela, il était quand même à l'appui d'une certaine compétence. Comme quand Mme GIOVANNANGELI intervient sur la question de l'eau, elle est à l'appui d'une certaine compétence. Et il serait préférable que ces compétences soient utilisées en commission plutôt que raillées en Conseil Municipal.

Et je reviens sur mon intervention.

Aujourd'hui force est de constater que nous avons raison et qu'il nous est proposé de réparer en partie seulement le préjudice porté au bon fonctionnement de Tétines et Biberons. En partie seulement, car on aurait pu espérer que ce délai supplémentaire serait mis à profit pour mesurer tout l'intérêt public des projets menés par cette compagnie qui, chaque année, organise des rencontres Art et Handicap intitulées « la main dans le chapeau » où des artistes valides et d'autres porteurs de handicaps se côtoient dans une harmonie créatrice et artistique qui laisse rêveurs les nombreux spectateurs parmi lesquels on retrouve les élèves des écoles d'Aubagne qui profitent ainsi d'une expérience humaniste aussi enrichissante sur le plan de l'éducation artistique que sur celui de l'éducation citoyenne.

En partie seulement car on aurait pu également espérer que ce délai supplémentaire serait mis à profit pour prendre la mesure des difficultés financières de cette association et donc déroger à l'application dogmatique de la baisse de 20 % des subventions allouées aux associations culturelles de notre ville.

Il n'en est rien. On salue le travail réalisé par Tétines et Biberons comme celui d'Art'Euro il y a 3 semaines. Art'Euro qui a envoyé aujourd'hui un mail au secours parce qu'ils n'arrivent pas à remplir la demande de dons qu'ils ont lancé, comme celui de l'ensemble des structures associatives, et on coupe 20 % de la subvention en feignant de croire que cela sera sans conséquence sur la vie ou plutôt la survie de ces structures.

La réalité, Mme MORINIERE, Madame la déléguée à la Vie Associative, c'est que pour toutes ces associations fragiles qui créent des emplois et font vivre notre ville, cette baisse des moyens constitue une mise en danger dont beaucoup ne se relèveront pas avec les conséquences que l'on connaît : suppression des emplois difficilement créés au fil des ans, abandon des projets qui font la richesse et la renommée de notre ville, affaiblissement du bénévolat dont vous vous dites pourtant soucieuse en commission, et je vous crois sincère.

Nous pensons pour notre part que, même en temps de crise, c'est au sein des associations que se tissent les liens entre les citoyens, entre les générations, entre les quartiers. C'est là que se partagent les connaissances et se développe la citoyenneté active si importante en ces temps où la démocratie vacille.

Vous l'aurez compris, nous sommes aux antipodes de votre vision idéologique qui considère que le tissu associatif peut être une variable d'ajustement gestionnaire, en particulier dans le champ culturel.

Pour cette raison, nous voterons contre la baisse de 20 % de la subvention de la Compagnie Tétines et Biberons, comme nous l'avons fait le 20 Juin dernier pour les autres baisses de subventions aux associations.

Je vous remercie de votre attention.

M. Le Maire : Mme MORINIERE, vous pouvez répondre !

Mme MORINIERE : M. GRANDJEAN, je souhaite vous répondre en effet parce que je vous rappelle encore une fois que nous sommes garants de l'argent public. Nous prenons donc des garanties.

Nous avons fait une demande à la Société Générale pour avoir une ligne de compte de l'Association Tétines et Biberons, on nous a répondu favorablement, nous avons demandé au Tribunal de Grande Instance si cette association était en liquidation judiciaire, on nous a répondu qu'elle ne l'était pas, donc effectivement nous faisons un versement de subventions a posteriori comme nous l'avons indiqué la fois précédente dans le précédent Conseil Municipal.

Je vais vous donner quelques chiffres pour les subventions 2013, l'Association Tétines et Biberons, toutes subventions confondues, c'est-à-dire du Conseil Régional, du Conseil Général, du Ministère de la Culture, de la Ville d'Aubagne, de la Ville de Vitrolles, de la Bourse de l'Initiative Locale d'Aubagne, de la Ville de Marseille, de la Fondation de France, de la Fondation S.N.C.F. et de la Fondation Bonne Jeanne, cette association fonctionne avec 118.850 euros de subventions. Pour mémoire en 2013, elle a reçu 15.500 euros de subventions, manifestations exceptionnelles confondues, et en 2014 nous versons 12.000 euros qui représentent uniquement 10 % de l'ensemble des subventions de cette association.

M. Le Maire : Je crois que c'est clair. J'ai reçu le Président de l'Association Tétines et Biberons dans mon bureau. Et contrairement à ce que vous dites, quand vous nous traitez d'idéologue, de dogmatisme, contrairement à ce que vous dites, ce sont vos mots M. GRANDJEAN, j'ai reçu le Président et il m'a dit : je comprends parfaitement la situation de la ville et je lui ai dit : pour un certain nombre d'associations, nous réduisons effectivement nos subventions. Quand les temps seront meilleurs, nous repartirons avec les associations qui sont restées auprès de nous. Et je peux vous dire que tout le monde comprend cette position. Il n'y a pas un président d'associations et j'en vois dans cette salle avec qui nous ayons discuté. Après il y a ceux qui ne veulent pas discuter ou ceux qui préfèrent faire des mails, des courriers, des lettres et qui ne viennent pas discuter. Mais avec toutes celles et tous ceux qui nous ont sollicités, avec qui nous avons pu avoir des rendez-vous, et bien je n'en ai pas vu un qui nous ait traité de dogmatique ou d'idéologue. Je vous assure et vous pouvez retourner voir ces

personnes-là et leur poser la question. Parce que tout le monde a compris sauf vous peut-être qu'aujourd'hui la ville est en difficulté et qu'aujourd'hui il faut que l'on travaille tous ensemble dans la mesure de nos moyens qui sont ce qu'ils sont et malheureusement si nos moyens étaient supérieurs, eh bien on ferait plaisir à toutes les associations. Mais ce n'est pas le cas. Et je ne vous rappelle pas pourquoi nous héritons de cette situation. Ce n'est pas la peine, cela a été dit suffisamment.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur cette délibération. Je vais donc maintenant la passer aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour.

La délibération n° **09-110714** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS : Vote CONTRE de MM. ORIHUEL, RAMPAL Mmes AIT ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI (2), HARKANE (2) et M. GRANDJEAN.

COMMISSION « JEUNESSE ET DEMOCRATIE LOCALE »

10-110714 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire -

Transports des étudiants :

Participation de la Ville / Dispositif d'aide « Ecobus ».

Dans le cadre de la politique des transports d'aide aux étudiants, apprentis, boursiers collégiens et lycéens, cette délibération propose de reconduire le dispositif « Ecobus » pour l'année scolaire 2014/2015.

Dans la continuité de sa politique jeunesse, la municipalité souhaite apporter un soutien financier à un plus grand nombre de jeunes aubagnais.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **10-110714** est adoptée à l'UNANIMITE.

11-110714 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Initiation des enfants aux métiers du Patrimoine et aux métiers Manuels : Convention à intervenir avec l'Association « L'outil en main » d'Aubagne.

Cette délibération a pour objet la conclusion d'un partenariat avec l'Association « L'outil en main » d'Aubagne afin d'enrichir l'offre éducative existante sur la commune.

On souhaite apporter ce soutien à cette association à but pédagogique pour faciliter l'intérêt de tous les métiers. Ce soutien s'exercera dans le cadre d'une convention qu'il est proposé d'approuver.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **11-110714** est adoptée à l'UNANIMITE.

**12-110714 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -
Adoption du Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.).**

Cette délibération a pour objet d'adopter le Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) définissant la nouvelle politique éducative de la majorité municipale.

Ce Projet Educatif de Territoire permet également de faire appel aux mesures dérogatoires prévues par les textes en matière de qualifications et de taux d'encadrement des enfants.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Vous avez la parole Mme HARKANE !

Mme HARKANE : Merci M. Le Maire. Je voulais juste revenir sur cette délibération. Dans un premier temps, je voulais juste préciser que je me réjouis de cette délibération sur le Projet Educatif de Territoire dont l'objectif prévu par le législateur est de mobiliser toutes les ressources afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le travail engagé depuis de nombreuses années par la Commission Enfance Education s'inscrivait dans un projet de vivre ensemble, de proximité avec les associations, les maisons de quartier et tous les acteurs qui œuvraient en direction de l'enfance et de la jeunesse.

M. FOTI, les membres de la Commission Enfance Jeunesse ont repris ce dossier de manière remarquable, mais nous veillerons toutefois à ce que le Projet Educatif de Territoire d'Aubagne ne soit pas une charte pétrie de bonnes intentions au service de la gestion financière.

Dans un premier temps, je le regrette à titre personnel et je pense de façon collective, on peut regretter l'absence des membres de la Commission Jeunesse Démocratie Locale dans le cadre de ces travaux qui auraient permis notamment dans le nouveau contrat Enfance Jeunesse voté précédemment d'échanger sur les conséquences de son adoption avec l'ensemble des services de la ville et des élus qui participent à la politique jeunesse d'Aubagne. Je vous remercie M. Le Maire.

M. Le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? M. FOTI, vous pouvez peut-être conclure !

M. FOTI : Je suis assez surpris par cette remarque parce que je pense qu'il y a dans la Commission de l'Education suffisamment de dames et de bonnes intentions qui s'y connaissent très bien et que M. SCHIPANI, même s'il n'en fait pas partie, il y a quand même une personne qui est à votre droite qui fait partie de cette Commission Enfance Jeunesse et de la Commission d'Education. Je pense qu'il regroupe quand même vos intérêts, c'est la même personne, on ne va pas faire des commissions que d'une toutes les 5 minutes. Il vous satisfait ce projet éducatif de territoire ? Eh bien alors

n'en parlons plus, adoptons-le à l'unanimité et tout le monde sera content. Et nos enfants avec !

M. Le Maire : C'est très bien. Je suis assez d'accord avec vous M. FOTI d'autant plus, Mme HARKANE, d'autant plus qu'il n'y avait pas d'obligation formelle à soumettre ce P.E.D.T. au Conseil Municipal pour avoir un avis du rectorat sur le sujet

Donc nous le faisons, nous l'avons présenté, vous n'étiez pas à cette commission, vos collègues y étaient, je suppose que vous avez des réunions communes entre vous et que vous échangez. Vous avez quand même je pense pu appréhender le contenu de ce P.E.D.T.

Donc tout le monde étant d'accord, on s'en réjouit comme dit M. FOTI pour nos enfants, pour les enfants d'Aubagne. On va ceci étant la voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

La délibération n° **12-110714** est adoptée à l'UNANIMITE.

C'est une belle délibération qui a été votée par ce Conseil Municipal ce soir et j'en félicite donc à la fois les représentants de l'éducation et les représentants de la jeunesse.

13-110714 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

**Nouvelle organisation des temps scolaires, péri et extrascolaires -
Rentrée 2014/2015.**

Cette délibération propose, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, de soumettre à la validation du Recteur d'Académie l'organisation des rythmes scolaires concertée avec les Conseils d'école de la commune.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle organisation des temps scolaires, péri et extrascolaires sont prévus au Budget Primitif 2014.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des remarques ? M. ORIHUEL, vous avez la parole !

M. ORIHUEL : Je m'exprime en ma qualité d'élu minoritaire, délégué dans le mandat précédent de gestion gauche et centre, à l'éducation.

En qualité de centriste, j'ai toujours été et suis toujours favorable aux bonnes idées et au bon travail, quel que soit le camp d'où elles viennent.

Une meilleure réussite éducative de nos enfants imposait la loi de la refondation de l'école, une meilleure souplesse pour les collectivités après écoute des communes ayant déjà mis en action en 2013 la refondation et les interrogations organisationnelles des différents services des communes ainsi que leurs coûts imposaient le décret Amont.

Sur Aubagne, la précédente équipe après avoir travaillé et mis en place du périscolaire s'est attaquée au vaste chantier de la refondation de l'école.

Après un important travail de concertation et de terrain qui, à mon sens, n'a pas été assez médiatisé, nous avons proposé et validé avant le décret Amont de permettre l'accueil des enfants le mercredi dès 7 heures 30 et de 11 heures 30 à 12 heures 30 et d'affiner les activités périscolaires et extra scolaires du soir.

Le contenu de ces activités avait fait l'objet de nombreuses rencontres avec les enseignants, les parents d'élèves, les acteurs des services Education, Enfance, Sport, Culture, Jeunesse et Vie des Quartiers. Nous avons aussi travaillé sur l'ouverture en A.L.S.H. de 14 sites principaux de 12 sites satellites, ce que vous proposez pour couvrir toutes les écoles de la commune ainsi que d'augmenter à 12 le nombre de C.L.E.A.

Nous avons un petit souci sur le temps municipal des ateliers éducatifs trop courts. Le décret Amont est le choix qui est fait aujourd'hui de les placer le vendredi après-midi m'ôte ce souci.

M. L'Adjoint à l'Education, je trouve bien que vous ayez poursuivi notre travail et je souhaite que le Comité de Pilotage du P.E.D.T. soit le plus possible ouvert aux parents, enseignants, à tous les services de la commune et aussi aux élus minoritaires.

L'éducation de nos enfants et la réussite devraient être l'objectif de tous.

La majorité du Groupe « Arc-en-ciel » trouve deux petits inconvénients à la refondation « made in Aubagne ».

Premièrement, le fait que les ateliers éducatifs du vendredi soient payants, même si le coût annuel varie de 45 euros à 90 euros selon le quotient familial, soit 1 à 2 euros par semaine et par enfant, ce qui risque sauf importante communication de la ville auprès des familles en difficulté, de faire échapper le second dispositif extrascolaire municipale, au moins un tiers des enfants.

Deuxièmement, le temps de l'enfant modifié lors de la prochaine rentrée scolaire qui nécessitera une bonne adaptation de sa part pour laquelle tous les acteurs éducatifs devront être force de motivation et de remise en question.

Nous souhaitons peut-être en vain que la ville ne diminue pas encore lors du prochain budget les dotations Maisons de Quartier qui œuvrent toutes dans le champ éducatif et qu'elle crée avec les associations d'éducation populaires de performants contrats d'objectifs.

En ce qui me concerne, je voterai cette délibération avec plaisir sachant que pour être financée par la C.A.F., il faut une participation minimale des familles pour les activités péri et extrascolaires qui ne sont pas du ressort de l'Education Nationale mais d'un nouveau partenariat Ville/Education Nationale pilotée par la ville.

Je souhaiterais par ailleurs qu'Aubagne reste Ville Educatrice comme la commune de La Ciotat dont le maire est aussi un maire U.M.P., compte tenu de la richesse des échanges que le Réseau Français des Villes Educatrices offre aux acteurs éducatifs nouveaux. Je vous remercie.

M. Le Maire : Très bien. Je pense que vous êtes intervenu aussi pour la délibération suivante, vous personnellement M. ORIHUEL, c'est ce que j'ai bien compris, je suis quand même un peu les débats. M. ORIHUEL est intervenu pour la délibération précédente, puisqu'il a parlé du P.E.D.T., il vient d'intervenir sur cette délibération et il a anticipé la délibération suivante pour lequel on a compris déjà par avance qu'il la voterait ; et il semblerait qu'il ne soit pas tout à fait d'accord avec le reste du groupe si j'ai bien suivi ou bien capté les informations.

On reste si vous le permettez sur cette délibération. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas ? Je vais donc passer la parole à M. FOTI.

M. FOTI : M. Le Maire, vous avez traduit exactement ce que j'avais remarqué aussi, c'est que la treize, c'est la délibération de maintenant, la 14 et la 15, nous allons revenir à la discussion mais par la suite sur les tarifs.

Donc je relève et je synthétise, M. ORIHUEL est parfaitement heureux et content qu'on ait perduré dans ce travail et puis que nous l'ayons amélioré. Dont acte !

M. Le Maire : C'est l'occasion aussi de souligner pour ma part l'excellent travail qui a été fait par le Service Education de la ville, il était fait certainement précédemment, je n'étais pas en mesure de le juger, mais en tout cas sur ce que nous avons, nous, en termes de rapports avec ce service-là, effectivement c'est un travail de grande qualité qui est fait, même si M. ORIHUEL, vous nous permettrez de mentionner ou de citer, la différence d'approche qu'il y avait entre l'approche péri-éducative que vous souhaitiez mettre en place et celle que nous proposons aujourd'hui. Mais ceci étant, il y a des différences mais la qualité des intervenants et de la Direction de l'Education, je pense que, dans les deux cas de figure, est à souligner.

Je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui l'adopte ?

La délibération n° **13-110714** est adoptée à l'UNANIMITE.

Je crois que c'est une très bonne décision et les enfants d'Aubagne pourront effectivement parfaitement, et les familles surtout, s'organiser autour de ces temps scolaires, extrascolaires, péri éducatifs et autres.

14-110714 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Nouvelle politique tarifaire des temps périscolaires de la semaine et extrascolaires des mercredis - Rentrée 2014/2015.

L'organisation du temps scolaire vise à mieux répartir les temps d'enseignement sur la semaine, M. ORIHUEL vient de le dire, pour conjuguer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants.

A AUBAGNE, des activités périscolaires seront mises en place.

Cette nouvelle organisation conduit à une réorientation de la tarification des temps périscolaires et accueils extrascolaires du mercredi. Cette délibération propose l'application des tarifs correspondants à la rentrée scolaire 2014-2015.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y-a-t-il des remarques ? Mme GIOVANNANGELI, vous avez la parole !

Mme GIOVANNANGELI : Il est à noter que l'Arc-en-ciel, c'est évidemment la diversité, vous savez l'arc-en-ciel est fluctuant dans le ciel, on le retrouve assez vite.

Je voudrais juste avec cette délibération dire qu'il y a derrière cette délibération et cette nouvelle politique tarifaire les fondements de notre République qui sont touchés. Je n'ai pas dit qu'ils étaient complètement détruits mais touchés. Parce qu'ils portent en eux, en droit fondamental, ces fondements de la République qui sont le droit à l'éducation et l'égal accès. Et, depuis Jules Ferry, l'école est gratuite et cette question est, je trouve, centrale pour toute une série de raisons particulièrement parce qu'elle met tous les enfants à égalité et que, pour beaucoup des enfants de notre ville, comme d'ailleurs, c'est l'école qui permet aussi plus tard dans la vie une réussite.

Quand je dis qu'elle ouvre une brèche sur ces fondements-là et une brèche excessivement dangereuse, c'est qu'elle peut marquer la fin de la gratuité de l'éducation, en faisant payer les temps coordonnés avec l'école, donc on n'est évidemment pas là sur l'extrascolaire, mais dans les temps coordonnés, c'est-à-dire de 16 heures 30 à 17 heures 30 et les vendredis après-midi.

Si nous reconnaissons la progressivité des tarifs pour l'extrascolaire et des accueils matin et soir, nous avons prévu dans notre programme municipal la gratuité du périscolaire et nous dénonçons ici une inégalité naissante entre les enfants.

Ainsi, même si 20 euros ne représentent pas beaucoup, il est des familles pour qui c'est énorme et pour qui l'école gratuite est essentielle, je le disais pour la réussite.

M. Le Maire : 20 euros par an Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Je sais. C'est une question de principe.

De plus, pour obtenir la gratuité d'un certain nombre de dispositifs, il faudra faire la preuve qu'on est pauvre, ça c'est une des questions d'ailleurs qui nous avait fait travailler la gratuité des transports où rien n'est obligé d'être fourni et où tout le monde se retrouve à égalité.

On est sur une question bien sûr de société, de choix de société, je comprends bien que nous ne soyons pas d'accord, sinon on n'aurait pas eu des listes séparées aux élections municipales.

Certes le chantage de la C.A.F. est scandaleux, mais faire de la politique, c'est faire des choix et la gratuité est un choix qui met tout le monde à égalité, je le disais. Il faut choisir entre les dépenses inconsidérées des salaires de certains collaborateurs et l'égalité. La gratuité n'est pas dans l'air du temps qui est plutôt à l'argent, au profit et au tout marchand, et cet air du temps comme disait Kundera : être dans l'air du temps, c'est une ambition de feuille morte.

Nous sommes vivants, nous soufflons un air bien plus vivifiant, en refusant

.../...

cette marchandisation de l'école et donc cette délibération. Je vous remercie.

M. Le Maire : Y-a-t-il d'autres remarques ? M. FOTI, je pense que vous allez vous faire un grand plaisir à répondre à Mme GIOVANNANGELI.

M. FOTI : Je ne lis pas Kundera dans le texte. Je suis désolé. Je pourrais vous parler d'autre chose que je connais très bien, chacun son truc.

Quand vous dites qu'il va falloir faire la preuve de la pauvreté de son foyer mais c'est vous qui l'avez introduit ça, avec la gratuité, et les personnes qui sont exonérées...

Mme GIOVANNANGELI : Excusez-moi mais si vous m'aviez écouté, je ne parle pas de l'ensemble, j'ai reconnu la progressivité sur les temps extra scolaires, je parlais vraiment de choses très précises sur les temps coordonnés.

M. FOTI : S'il vous plaît, donc je reprends.

La 2^{ème} chose, quand vous voulez faire pleurer Margot avec cette histoire des 20 euros, vous savez combien cela représente au taux horaire, pour l'année, dans la tranche du quotient familial, puisque nous avons gardé également cette progressivité, non douloureuse que reconnaissent tous les membres de la Commission. Alors c'est parfait, mais il y a un consensus ici. C'est 0,08 centimes d'euros de l'heure. Alors il ne faut quand même pas nous prendre ni prendre les gens à témoins sur des affaires pareilles, 8 centimes !

Alors vous me dites que l'on ouvre une brèche dans l'école laïque, libre pour tout le monde, je vous signale que là on ne parle plus de l'école payante, on parle du périscolaire qui est contributif et non pas payant.

L'école est toujours gratuite, de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30, que je ne m'y trompe pas ! Et encore heureux ! Mais c'est ce que vous êtes en train d'expliquer, c'est qu'elle est payante. Il ne faut pas non plus jouer sur les mots, Mme GIOVANNANGELI. Alors moi, ce que je pense, c'est qu'on n'ouvre pas des brèches, on est en train de combler des gouffres. Vous voyez puisque moi aussi je fais dans la littérature, dans la poésie. Alors je voulais simplement vous dire que le chantage de la C.A.F., et c'est le système, c'est la société qui est faite comme ça, je ne défends pas la C.A.F. mais heureusement qu'elle existe, parce que cela nous coûte 900.000 euros par an cette histoire, cette plaisanterie a été mise au goût du jour par des gens qui ne sont pas au pouvoir grâce à nous, non plus. Voilà ce que j'avais à dire.

Vous nous ferez grâce de cette histoire de Germinal que vous êtes en train de nous sortir et on essaye d'être consensuels quand vous essayez d'appuyer et de faire vos grandes théories d'humaniste qui n'ont pas lieu d'être dans ce milieu-là. On est là pour les enfants, 4 euros par trimestre pour la première heure, c'est cela que vous contestez, mais la gratuité, qui la paye? Tout le monde la paye.

Chacun contribue en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins, c'est ce que l'on m'a appris et bien, c'est ce que l'on applique, l'équité ça passe par là.

M. Le Maire : Très bien. C'était évident que cette délibération ferait débat et j'en suis fort heureux parce que c'est ça aussi la démocratie, ce sont des points de vue qui s'expriment de manière différente.

Donc, on a eu le point de vue effectivement de la majorité municipale, on a eu le point de vue de M. ORIHUEL qui représente son courant de pensée, on a eu le point de vue de Mme GIOVANNANGELI, du Front de Gauche. Je suis surpris de ne pas avoir entendu le point de vue des socialistes. Vous traitez le Ministère des Affaires Sociales dont dépend la C.A.F. quasiment de voyous puisque donc ils font du chantage.

J'aurai aimé que les socialistes s'expriment aussi sur ce sujet-là très franchement, parce qu'on sent bien qu'au niveau donc de l'Arc-en-Ciel il y a des couleurs qui sont en train de ternir les unes après les autres.

On va passer au vote sur cette délibération. Qui vote contre cette délibération?

La délibération n° **14-110714** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS : Vote CONTRE de M. RAMPAL, Mmes AIT ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI (2), HARKANE (2) et M. GRANDJEAN.

Merci à tous pour cette mise en place des nouvelles tarifications scolaires.

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE ET PETITE ENFANCE »

15-110714 - Sur le rapport de Mme Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -

Renouvellement de l'engagement 2014-2020 de la ville d'Aubagne dans le réseau des Villes Amies des Enfants UNICEF France - Association des Maires de France (AMF).

La Ville d'Aubagne souhaite poursuivre son partenariat avec l'UNICEF France et conserver le titre de Ville Amies des Enfants dans le réseau des villes françaises amies des Enfants.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **15-110714** est adoptée à l'UNANIMITE.

16-110714 - Sur le rapport de Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS, Adjointe au Maire -

Convention de réservation et d'occupation de 10 places en crèche auprès de l'association « Les crèches du Sud » située 172 rue du Vallat - Zone Industrielle les Paluds, à Aubagne.

La Ville d'Aubagne accepte par cette délibération la proposition de l'Association « Les crèches du Sud », crèche d'entreprises, de lui réserver dix berceaux au sein de la crèche des « Petits Princes » située dans la Zone Industrielle Les Paluds.

Cette initiative permet d'offrir des solutions aux parents en attente de places de crèche.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions? Il n'y en a pas ! Je mets donc cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour?

La délibération n° **16-110714** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci à l'ensemble du Conseil Municipal encore une fois de voter cette délibération. Elle va permettre donc effectivement à une dizaine d'enfants et plus certainement de pouvoir trouver une place en crèche à la rentrée ; ce qui par les temps qui courent est assez compliqué pour ne pas dire difficile.

COMMISSION « SPORT »

17-110714 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -

Conventionnement à intervenir entre la Commune d'Aubagne et le Département des B.D.R. pour la mise à disposition des installations sportives et d'un amphithéâtre : renouvellement au titre de l'année scolaire 2013/2014.

Par délibération du 30 Septembre 2013, le Conseil Municipal approuvait le renouvellement de la convention entre le Collège « Nathalie SARRAUTE », la Commune d'Aubagne et le Département des Bouches-du-Rhône pour l'utilisation des locaux et installations sportives scolaires au titre de l'année scolaire 2013-2014.

Pour que la Ville d'Aubagne utilise de nouveau cet équipement et accroisse les activités sportives, culturelles et socio-éducatives, cette délibération propose de prolonger le conventionnement avec le Département des Bouches-du-Rhône.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme LUNETTA !

Mme LUNETTA : Je me félicite effectivement de la signature de cette convention. En effet, elle est le fruit de la précédente équipe municipale car Daniel FONTAINE, Conseil Général et moi-même avons travaillé dur pour que cette convention voit le jour. C'est-à-dire la convention entre le Conseil Général et la Ville et non plus avec Nathalie Sarraute. Il est normal que cette magnifique installation qui est le gymnase Nathalie Sarraute soit le plus possible à disposition des sportifs Aubagnais. Ce qui n'était pas le cas avant.

C'est pour ça qu'on change de système. Donc nous voterons effectivement pour cette délibération dans la mesure où elle se situe entre la Ville et le Conseil Général.

M. Le Maire : M. AGOSTINI pour répondre !

M. AGOSTINI : Les installations sportives du collège Nathalie Sarraute : heureusement que nous les avons.

Elles n'ont bien entendu pas réussi à suppléer à la disparition du Complexe XXL que vous nous aviez promis mais nous permettent d'avoir un peu plus de créneaux à disposition de nos associations.

La signature de la nouvelle convention qui nous laisse tous les créneaux à disposition n'était malheureusement pas une option, mais une obligation. C'est ce, qu'en tant qu'Adjoint aux Sports et référent du Collège Nathalie Sarraute, j'ai pu expliquer à Mme Ingrid Berger, Principale du Collège, afin d'apaiser les tensions qu'il y avait entre le Service des Sports et cet établissement.

Comme quoi dans la vie, on peut arriver à des compromis sans pour autant être désagréables et parfois même engendrer un conflit qui n'a pas lieu d'être, merci.

M. Le Maire : Très bien. Donc merci Mme LUNETTA pour tout le travail que vous avez fait avec M. FONTAINE sur le précédent mandat, si vous voulez je vous fais applaudir.

Mme LUNETTA : Absolument pas ! Je suis élue par le suffrage universel, nous ne sommes pas des rois, on n'applaudit que les rois !

M. Le Maire : On va vous remercier ainsi que M. FONTAINE pour le beau travail de préparation que vous avez fait et, si vous permettez, je vais remercier également M. Pascal AGOSTINI pour le travail complémentaire qu'il a fait pour arriver à cette délibération.

Je pense qu'il va y avoir unanimité sur cette délibération, je la mets donc aux voix. Y a-t-il des opposants ? Des voix contre ?

La délibération n° **17-110714** est adoptée à l'UNANIMITE.

18-110714 à 27-110714 - Sur les rapports de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire - Renouvellement des Contrats d'Objectifs intervenus avec l'Association Sportive du Tennis Club Aubagnais, le « Roller Hockey Club Aubagne », le Taekwondo, AUBAGNE NATATION, le « Club Alpin Français » (C.A.A.), le Rugby Club Aubagnais, l'Ecole de Tir d'Aubagne, l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune (U.A.V.H.), le « Pays d'Aubagne HandBall Agglomération » et le Centre Provençal de Médecine Sportive (C.P.M.S.),

Ces dix délibérations proposent de renouveler les Contrats d'Objectifs liant la Ville d'AUBAGNE avec les dix associations précitées, arrivés à leur terme et de verser à ce titre :

- au Tennis Club Aubagnais une subvention de 6.000 €,
- au Roller Hockey Club Aubagne une subvention de 6.000 €,
- au Taekwondo, une subvention de 1.500 €,
- à Aubagne Natation, une subvention de 2.000 €,
- au Club Alpin Français, une subvention de 2.500 €,

- au Rugby Club Aubagnais, une subvention de 12.000 €,
- à l'Ecole de Tir d'Aubagne, une subvention de 6.500 €,
- à l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune, une subvention de 6.000 €,
- à « Pays d'Aubagne Hand Ball » (A.P.A.H.), une subvention de 15.000 €,
- au Centre Provençal de Médecine Sportive, une subvention de 8.000 €.

Ces délibérations, proposées sur la base de la promotion du sport et du soutien aux clubs sportifs, ont reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

Merci.

M. Le Maire : Y a-t-il des remarques ? Mme LUNETTA, vous avez la parole !

Mme LUNETTA : J'ai été pendant 13 ans l'Adjointe aux Sports de cette ville, j'ai eu la chance et le bonheur de voir pendant mes deux mandats la consécration d'un champion olympique, ce qui n'est pas donné bien évidemment à tous les adjoints aux Sports.

Je ne peux donc que me féliciter des performances réalisées par l'ensemble des clubs aubagnais au cours de la saison passée et tout particulièrement du titre de Champion de France de nos rugbymans.

L'équipe « Arc-en-Ciel » néanmoins sera attentive à ce que les clubs de sport, dans cette ville, ne voient pas fondre comme neige au soleil leurs subventions. Donc, pour celles-là, nous voterons très favorablement à toutes ces délibérations.

M. Le Maire : Je vous remercie. Mme LUNETTA, 13 ans, vous connaissez le dicton : 13 reste raide !

Mme LUNETTA : C'est 13 ans de bonheur !

M. Le Maire : Je l'espère pour vous !

Mme LUNETTA : Il ne faut pas être négatif avec le chiffre 13. Toutes les personnes qui sont nées le 13 ne vont pas être contentes !

M. Le Maire : C'est un trait d'humour que j'ai à votre encontre, parce qu'on arrive en fin de conseil municipal. Je vais donc faire voter l'ensemble de ces délibérations.

Les délibérations n°s **18-110714** à **27-110714** sont adoptées à l'UNANIMITE.

Je pense que nos amis sportifs seront bien évidemment très heureux d'avoir une unanimité complète du Conseil Municipal.

